

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE A BON DE COMMANDE DE TRAVAUX

TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATION, D'ADAPTATION ET D'AGENCEMENT DES BATIMENTS (TCE)

Date et heure limites de réception des offres :
mardi 12 mai 2026 à 12h00

CONSULTATION 26NOVO05

**HOPITAL NOVO
6 Avenue de l'Île de France
95300 PONTOISE**

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Les intervenants.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4.4 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
8 - Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures.....	9
8.2 - Attribution des accords-cadres	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	10
9 - Renseignements complémentaires.....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
9.2 - Procédures de recours	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATION, D'ADAPTATION ET D'AGENCEMENT DES BATIMENTS (TCE)

Lieu d'exécution :

HOPITAL NOVO (détail des sites sur CPTC)
6 avenue de l'Ile-de-France
95300 PONTOISE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec un estimatif de 26 000 000,00 € HT et un **maximum de 56 000 000,00 € HT** sur la durée totale du marché, est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

LOT	DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF HT	MONTANT MAXIMUM HT
01	GROS OEUVRE - DEMOLITION - MACONNERIE - CARRELAGE - ENDUIT EXTERIEUR	4 000 000,00 €	8 000 000,00 €
02	PEINTURE - REVETEMENT DE SOL	3 000 000,00 €	6 000 000,00 €
03	ELECTRICITE (CFO / CFA)	4 000 000,00 €	8 000 000,00 €
04	PLOMBERIE	4 000 000,00 €	8 000 000,00 €
05	CLIMATISATION - VENTILATION - CHAUFFAGE (CVC)	4 000 000,00 €	8 000 000,00 €
06	FLUIDES MEDICAUX	2 000 000,00 €	5 000 000,00 €
07	MENUISERIE INTERIEURE	3 000 000,00 €	5 000 000,00 €
08	MENUISERIE EXTERIEURE	2 000 000,00 €	8 000 000,00 €

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

LOT	DESIGNATION	CODE PRINCIPAL	INTITULE
01	GROS ŒUVRE - DEMOLITION - MACONNERIE - CARRELAGE - ENDUIT EXTERIEUR	45262311-4	Travaux de gros œuvre en béton
		45223220-4	Travaux de gros œuvre
		45421141-4	Travaux de cloisonnement
		45421152-4	Installation de cloisons
02	PEINTURE- REVETEMENT DE SOL	45442100-8	Travaux de peinture
		45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
		45442120-4	Travaux de peinture et de revêtement de protection de structures
		45442121-1	Travaux de peinture de structures
03	ELECTRICITE (CFO / CFA)	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
		45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
		45311100-1	Travaux de câblage électrique
		45311200-2	Travaux d'installations électriques
04	PLOMBERIE	45330000-9	Travaux de plomberie
		45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
05	CLIMATISATION, VENTILATION, CHAUFFAGE (CVC)	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
		45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation
		45331220-4	Travaux d'installation de matériel de climatisation
		45331221-1	Travaux d'installation de matériel de climatisation partielle de l'air
06	FLUIDES MEDICAUX	24111500-0	Gaz médicaux
		44161110-0	Réseaux de distribution de gaz
		45231500-0	Travaux de canalisations d'air comprimé
		45231221-0	Travaux de construction de canalisations d'alimentation en gaz
07	MENUISERIE INTERIEURE	45421000-4	Travaux de menuiserie
		45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
		45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
08	MENUISERIE EXTERIEURE	45421000-4	Travaux de menuiserie
		45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
		45421110-8	Pose d'encadrements de portes et de fenêtres
		45421111-5	Pose d'encadrements de portes
		45421130-4	Poses de portes et de fenêtres

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

Les opérations désignées par le présent marché seront majoritairement réalisées en maîtrise d'œuvre interne.

De manière exceptionnelle, certaines opérations pourront faire intervenir des prestataires désignés ultérieurement sur les parties suivantes :

- Conduite d'opération
- Maîtrise d'œuvre
- Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier
- Contrôle technique
- Contrôle technique contrôle sécurité et protection de la santé des travailleurs
- Coordination du système de sécurité incendie
- Sécurité et protection de la santé des travailleurs

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP de la présente consultation.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues aux titulaires et aux sous-traitants de premier rang éventuels de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4.4 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation (RC)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- l'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières (BPU + DQE)
- le cahier des prescriptions techniques communes (CPTC)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- l'attestation de visite
- l'annexe RGPD

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- DC1 et DC2
- Pouvoirs
- Copies des jugements en cas de redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations fiscales, sociales, condamnations
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations d'emploi de travailleurs handicapés
- Déclaration effectifs moyens, personnel d'encadrement
- Compte de résultats et CA
- Références
- Références hospitalières
- Attestations d'Assurance Responsabilité Civile + d'Assurance Professionnelle

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre (à dater et signer) :

- l'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières (BPU + DQE)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le cahier des prescriptions techniques communes (CPTC)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- le mémoire technique
- l'attestation de visite
- l'annexe RGPD

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Les visites sur site sont facultatives.

Les demandes de visite sont à adresser par mail à : lucile.velluet@ght-novo.fr et nathalie.dahir@ght-novo.fr

L'heure et l'endroit seront précisés lors de la prise de contact avec les interlocuteurs ci-dessus.

LOT	DESIGNATION	Dates de visites
01	GROS OEUVRE - DEMOLITION - MACONNERIE - CARRELAGE - ENDUIT EXTERIEUR	21 avril 2026
02	PEINTURE - REVETEMENT DE SOL	
03	ELECTRICITE (CFO / CFA)	22 avril 2026
04	PLOMBERIE	
05	CLIMATISATION - VENTILATION - CHAUFFAGE (CVC)	23 avril 2026
06	FLUIDES MEDICAUX	
07	MENUISERIE INTERIEURE	24 avril 2026
08	MENUISERIE EXTERIEURE	

Les candidats devront se présenter munis de l'attestation de visite jointe au DCE au lieux indiqués ci-dessous :

- Au PC du site de Pontoise
- Au PC du site de Beaumont

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Les pièces de l'offre et de la candidature devront être insérées individuellement, et seront clairement identifiables (se référer aux noms des pièces listées sur le présent RC).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

HOPITAL NOVO
Service Juridique des Marchés - Bâtiment S
6, avenue de l'Île de France
95300 PONTOISE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

S'agissant d'une procédure d'appel d'offres, aucune négociation ne pourra avoir lieu.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATIONS	
	Lots 1 à 6	Lots 7 et 8
1- VALEUR TECHNIQUE 1.1 - Qualifications et effectifs proposés 1.2 - Capacité de gestion de la simultanéité des chantiers 1.3 - Délais de réponse : - Réponse suite à une demande de devis - Planning d'intervention et délais d'intervention 1.4 Références marchés public - domaine hospitalier en particulier 1.5 Mode opération en site occupé - domaine hospitalier (bât. avant 1997)	50 %	50 %
2- VALEUR ENVIRONNEMENTALE 2.1 Critères techniques environnementaux 2.2 Politique d'évacuation et de traitement des déchets 2.3 Plan de mobilité durable des opérateurs 2.4 Politique d'approvisionnement durable (stock déporté, pièces reconditionnées, ect...) 2.5 Critères politiques de développement durable : 2.5.1 Bilan carbone 2.5.2 Politique RSE de l'entreprise	10 %	10 %
3- PRIX DES PRESTATIONS - Analyse BPU - Chantier type DQE	40 % 50 % 50 %	40 % 100 % 0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au tribunal territorialement compétent :

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
2 Boulevard de l'hautil
95000 CERGY

Tél : 01 30 17 34 00

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.